

# PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE


VENDREDI 6 JUIN 2025

À LA SALLE SAINTE ODILE - 68800 VIEUX THANN

- **Pôle Jeunesse**  
IME - SESSAD - CAMSP-EPDA 1 - PCO-TND 68
- **Pôle Inclusion par l'emploi**  
ESAT - SESAM'EMPLOI
- **Pôle Adulte "Habitat et Appui aux Projets de Vie"**  
FOYER - PFR 68 - AU FIL DES LOISIRS
- **Secrétariat Général**
- **Association**



## Assemblée Générale Ordinaire

1. Mot de bienvenue de la Présidente et de la Présidente adjointe
  2. Mot de la Secrétaire Générale
  3. Approbation du compte-rendu de l'AG du 28 septembre 2024
  4. Rapport d'activité de nos établissements
  5. Rapport financier
  6. Rapport du Commissaire aux Comptes
  7. Approbation des comptes
  8. Décharge au Conseil d'Administration
  9. Affectation des résultats
  10. Fixation de la cotisation 2026
  11. Rapport moral et d'orientation de l'association
  12. Election au Conseil d'Administration des nouveaux membres
  13. Interventions diverses
- 



# PROCES VERBAL

## ASSEMBLE GENERALE 6 JUIN 2025

### 1. Ouverture de séance

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Au fil de la Vie s'est tenue le **6 juin 2025 à la Salle Sainte Odile de Vieux Thann** sur convocation régulière de la Présidente **Chantal DURLIAT**.

La séance est ouverte à **17 heures**.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents, rappelle l'ordre du jour et constate qu'aucune feuille d'émargement n'a pu être établie lors de cette assemblée générale.

Toutefois, la liste des membres présents et représentés a été constatée par le Bureau de séance, permettant de vérifier que le quorum requis par les statuts était atteint. En conséquence, l'Assemblée a valablement délibéré.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2024 est soumis à l'approbation.

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.**



### 3. Présentation du rapport moral et d'orientation

La Présidente présente le rapport moral et d'orientation de l'association pour l'année écoulée.

Après lecture, le rapport moral est soumis au vote.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

### 4. Présentation des rapports d'activités

Les rapports d'activités des différents pôles ont été présentés par les responsables en binôme avec l'administratrice(eur) délégué(e).

**Les rapports d'activité sont adoptés à l'unanimité.**

# PROCES VERBAL

## ASSEMBLE GENERALE 6 JUIN 2025

### 5. Présentation du rapport financier

La trésorière et la trésorière adjointe présentent les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 :

Les résultats des secteurs relevant de la gestion contrôlée et de la gestion propre sont les suivants :

Gestion contrôlée					
Etablissement	Résultat comptable	Variation congés payés	Reprise résultats antérieurs	Résultat administratif à affecter	Affectation proposée
IME/SESSAD	-3 756,39	-10 753,53	71 000,00	56 490,08	Réserve de compensation des déficits
CAMSP	28 131,66	-5 600,98	0,00	22 530,68	Excédents et réserves affectés à l'investissement
EDIPA	4 303,08	-571,89	0,00	3 731,19	Report à nouveau excédentaire (1440,94€) => couverture RAN débiteur ( 2290,25€)
PCO-TND 68	179 550,47	312,02	0,00	179 862,49	80 000€ RAN affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté
PCO-TND 68					99 862,49 € Report à nouveau excédentaire
Foyer Maison Emilie héb.	-178 801,85	4 259,31	0,00	-174 542,54	Report à nouveau déficitaire - 138074,16€
Foyer Maison Emilie soins	30 369,38	6 099,00	0,00	36 468,38	
PFR68	23 185,44	2 366,02	0,00	25 551,46	Réserve de compensation des déficits
ESAT social	131 986,67	-10 340,16	-16 688,63	104 957,88	130 000€ dépenses refusée / - 25042,12€ report à nouveau déficitaire
<b>Total</b>	<b>214 968,46</b>			<b>255 049,62</b>	

Gestion propre					
Etablissement	Résultat comptable	Variation congés payés	Reprise résultats antérieurs	Résultat administratif à affecter	Affectation proposée
ESAT commercial	35 221,28			35 221,28	Report à nouveau excédentaire
SESAM'Emploi	17 370,28			17 370,28	Report à nouveau excédentaire
Au fil des Loisirs	61 500,89			61 500,89	Report à nouveau excédentaire => couverture RAN débiteur
Association Au fil de la Vie	31 923,96			31 923,96	Report à nouveau excédentaire
<b>Total</b>	<b>146 016,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 016,41</b>	

# PROCES VERBAL

## ASSEMBLEE GENERALE 6 JUIN 2025

Le résultat excédentaire 2024 est de **401 066,03 €**, réparti de la façon suivante :

- Résultats des budgets relevant de la gestion contrôlée (**255 049,62 €**)
- Résultats provenant de la gestion propre (**+ 146 016,41 €**).

Ces résultats sont soumis à l'accord des autorités de tarification dont les décisions ne sont pas encore connues à ce jour. Nous vous proposons donc de donner mandat au président pour affecter ces résultats conformément à la décision de ces organismes.

En attendant les décisions des autorités de tarification, il est proposé d'affecter les résultats dans le compte « Résultats sous contrôle de tiers financeurs en instance d'affectation ».

L'Assemblée Générale entend la lecture du rapport sur les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes à la date du 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale entend également la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.612-4 et suivants du code de commerce.

**L'Assemblée Générale :**

- **Adopte à l'unanimité le rapport des comptes annuels 2024.**
- **Donne quitus entier aux administrateurs et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.**
- **Adopte à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes ainsi que le rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.612-4 et suivants du code du commerce.**
- **Décide d'affecter les résultats dans le compte « Résultats sous contrôle de tiers financeurs en instance d'affectation » dans l'attente de la décision des autorités de tarification et de contrôle.**

### **6. Fixation du montant des cotisations**

Le montant des cotisations pour l'année 2026 est fixé comme suit :

- de maintenir la cotisation "membre actif" à **75 €**
- de maintenir la cotisation "membre actif famille" à **100 €**  
(afin de permettre qu'une deuxième personne de la même famille puisse adhérer, parent au 1er degré)
- de maintenir la cotisation "membres utilisateurs Au fil des loisirs » permettant l'accès aux activités à **25 €**

**Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.**

# PROCES VERBAL

## ASSEMBLE GENERALE 6 JUIN 2025

### 7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale constate que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION, et celui du Commissaire aux Comptes suppléant, ALPHA AUDIT, arrivent à échéance à l'issue de cette assemblée générale statuant sur les comptes clos en 2024.

**L'assemblée générale décide de renouveler les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION et du Commissaire aux Comptes suppléant, ALPHA AUDIT, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en 2030.**

### 8. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance :

- Régine BEGHIDJA-EHRET
- Isabelle KUDER
- Chantal DURLIAT

Font acte de candidature :

- Régine BEGHIDJA-EHRET
- Isabelle KUDER
- Chantal DURLIAT

Fait également acte de candidature :

- Sarah BENTZE-BEGHIDJA

**L'Assemblée générale valide les 4 candidatures présentées à l'unanimité pour une période de 3 ans, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.**



# **PROCES VERBAL**


## **ASSEMBLE GENERALE 6 JUIN 2025**

**9. L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.**

Fait à Thann, le 2 février 2026

**Le Vice Président**  
**Patrick FAIVRE**

**La Présidente adjointe**  
**Ingrid MARSEILLE**



Les rapports complets de l'AG sont tenus à la disposition des membres et peuvent être communiqués sur simple demande.